Le Canada est en relation avec 49 pays en vertu d'accords, de conventions commerciales et autres dispositions du même genre. Un certain nombre intéressent des pays du Commonwealth et portent échange de préférences tarifaires. Sur ces 49 pays, 36 ne sont ni parties contractantes à l'Accord général ni n'ont demandé d'y adhérer. En 1949, le Canada et l'Autriche sont convenus de s'accorder le traitement de la nation la plus favorisée; le Venezuela n'a pas renouvelé le modus vivendi signé avec le Canada en 1941, et l'Équateur a mis fin au sien, en vigueur aussi depuis 1941.

Dans le domaine des problèmes du commerce extérieur immédiats, le fait saillant en 1949 et au début de 1950 a été la dévaluation du dollar canadien de 10 p. 100 par rapport au dollar des États-Unis. Le Canada s'est ainsi placé dans une position intermédiaire entre le dollar des États-Unis et la livre sterling. Au nombre des raisons qui ont motivé cette décision pourraient être mentionnées: 1° la détermination du Canada de ne pas se laisser expulser de certains marchés importants du monde pour raisons de prix à la suite de la dévaluation dans d'autres pays et aussi de ne pas dévaluer sa devise au point d'empêcher plusieurs de ces pays, comme le Royaume-Uni, d'augmenter le volume de leurs exportations vers le Canada et. partant, d'obtenir des fonds supplémentaires pour acheter des produits canadiens; 2° le désir de diminuer l'écart entre le dollar canadien et celui des États-Unis en abaissant le prix des exportations vers ce pays et en augmentant celui des importations en provenance du même pays sans toutefois intensifier les influences inflationnistes. Il y avait aussi, au fond, la nécessité de protéger la situation du Canada au point de vue de la balance des paiements après la dévaluation, les réserves de change étranger n'avant pas atteint un niveau proportionné aux besoins du pays.

Diverses conférences intergouvernementales importantes sur les problèmes des échanges ont précédé la dévaluation. En juillet, se sont réunis à Londres les ministres des Finances du Commonwealth et des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada. Une autre conférence de représentants des trois pays ci-dessus mentionnés a eu lieu à Washington en septembre à la suite de laquelle certains grands principes ont été posés dont l'objet serait d'augmenter les exportations de la zone sterling vers le continent nord-américain et aider ainsi à combler la brèche, en matière de dollars, que comporte la situation financière extérieure de ces pays. Un des résultats de cette décision a été l'établissement d'une Commission consultative sur les placements privés outre-mer, composée de 11 hommes d'affaires et chargée d'étudier les obstacles au mouvement libre des placements du Canada dans les pays d'outre-mer et les moyens à prendre pour écarter ou amoindrir ces obstacles. Cette commission a sa contre-partie aux États-Unis dans la Commission présidentielle sur le financement du commerce extérieur.

Afin d'aider à assurer un meilleur équilibre de ses échanges avec les deux principales zones monétaires du monde, le gouvernement fédéral a encouragé les Canadiens à acheter les produits de la zone sterling et aidé les hommes d'affaires du Royaume-Uni à augmenter leurs exportations vers le Canada. Ce programme a été complété par des initiatives particulières. La Commission du commerce dollar-sterling a été établie à l'été de 1949; elle doit travailler de concert avec la Commission des exportations dollars du Royaume-Uni à encourager les ventes du Royaume-Uni au Canada. La Commission canadienne, composée d'hommes d'affaires, donne des conseils techniques aux exportateurs du Royaume-Uni sur le marché canadien et maintient des rapports étroits avec les importateurs canadiens afin de les aider à établir des contacts avec les fournisseurs éventuels du Royaume-Uni. En janvier 1949, une commission permanente pour les affaires commerciales et économiques